

« Comment  
rendrai-je  
au Seigneur  
tout le bien  
qu'il m'a fait? »

(Psaume 116, 12)



*En reconnaissance  
du don de notre  
foi catholique*

# UN DON PLANIFIÉ POUR SON AVENIR

*Prévoyez-vous de faire un don  
à l'Archidiocèse de Saint-Boniface  
ou à votre paroisse?*



« C'EST EN  
DONNANT  
QUE NOUS  
RECEVONS. »

*(Saint François d'Assise)*



## POURQUOI UN DON PLANIFIÉ?

L'Église catholique est là pour vous, votre famille, ainsi que vos frères et sœurs dans la foi durant les moments les plus importants de vos vies. Un don planifié à l'Archidiocèse de Saint-Boniface, à votre paroisse ou à une de nos écoles constitue un moyen bien choisi d'assurer la vie de foi des générations futures et de protéger ce qui vous est cher.

# COMMENT PUIS-JE AIDER MON ÉGLISE AVEC UN DON PLANIFIÉ?



## IMPACT SUR VOTRE PAROISSE

- Aider votre paroisse à jouer son rôle de rassembleur au sein de la communauté
- Appuyer la formation à la foi
- Fournir d'importants ministères aux générations futures
- Embaucher du personnel pour des activités pastorales de toutes sortes (p. ex. la pastorale jeunesse et la préparation aux sacrements)
- Aider à couvrir les coûts de maintien, de réparation et de construction d'installations



## IMPACT SUR LES ÉCOLES

- Fournir de l'appui financier à des familles catholiques qui ne sont pas capables de payer les frais de scolarité
- Aider les écoles à s'acquitter de leurs dépenses en ressources matérielles et humaines
- Aider à couvrir les coûts de maintien, de réparation et de construction d'installations



## IMPACT SUR VOTRE ARCHIDIOCÈSE

- Recruter des séminaristes, prêtres et diacres, et soutenir leur formation
- Soutenir les prêtres à la retraite et ceux qui sont aux prises avec des problèmes de santé
- Aider l'Archidiocèse à favoriser le renouveau spirituel et pastoral et à offrir des services d'appui continus aux paroisses (formation à la foi des laïcs et leadership, mariage, famille et respect de la vie, pastorale jeunesse, justice sociale, y compris les ministères auprès des malades et des aînés, p. ex. la pastorale en milieu hospitalier et de soins de longue durée, parrainage de réfugiés, ministère auprès des prisonniers et des prisonnières, appui aux pauvres, etc.)
- Soutenir les paroisses qui ont besoin d'aide, financière ou autre, et les ministères auprès des Catholiques des Premières Nations
- Offrir un accompagnement administratif aux paroisses (finances et comptabilité, ressources humaines, assurances, etc.)
- Aider à couvrir les coûts de maintien, de réparation et de construction d'installations

## QUAND PUIS-JE FAIRE UN DON PLANIFIÉ?

---

Vous pouvez faire un don planifié durant votre vie ou vous pouvez en inclure un dans votre testament, lequel prendra effet après votre décès.

## QUELS SONT LES CHOIX POSSIBLES POUR FAIRE DES DONNS MAINTENANT OU DES DONNS DIFFÉRÉS?

---

Certaines options sont : **les dons en argent ou en biens, les dons d'actions cotées en bourse et la désignation d'une charité comme bénéficiaire d'une police d'assurance-vie ou d'un régime enregistré.** Votre conseillère ou conseiller juridique ou financier ou votre comptable peut vous aider à choisir la meilleure option pour vous et vos proches.

## QUELLE EST LA FAÇON LA PLUS COURANTE DE FAIRE UN DON PLANIFIÉ?

---

Le plus souvent, un don planifié est fait sous forme de **legs testamentaire**. Pour plusieurs d'entre nous, un legs testamentaire offre l'occasion idéale de faire une réelle différence : tout en retenant l'usage de vos ressources financières durant votre vie pour répondre à vos besoins, vous pouvez faire des dons considérables qui auront un impact durable après votre décès.

Un **testament** est un document juridique comprenant des directives concernant la distribution de votre succession à des bénéficiaires, personnes ou charités, de votre choix. Un ou plusieurs exécuteurs ou exécutrices sont nommés pour assumer la responsabilité de distribuer vos biens en respectant vos dernières volontés. Un testament, dans le contexte d'un plan de succession, peut aider à minimiser les charges d'impôts à payer au décès, surtout s'il comprend des dons de bienfaisance. Un testament devrait être révisé sur une base régulière et mis à jour lorsque nécessaire, surtout s'il y a des changements dans la loi ou votre situation particulière.

## QUELS SERAIENT DES EXEMPLES DE DONNS PLANIFIÉS QUI POURRAIENT M'ÊTRE AVANTAGEUX?

---

Si vous possédez des **actions cotées en bourse**, vous voudriez peut-être en donner une partie à un organisme de bienfaisance enregistré tel que votre paroisse ou l'Archidiocèse de Saint-Boniface. Vous recevriez un reçu à des fins fiscales pour la valeur marchande du don, et, en plus, une exemption fiscale sur les gains en capital réalisés par la vente de vos actions.

La désignation comme bénéficiaire d'une **police d'assurance-vie** constitue une autre façon de faire un don dont l'impact sur votre Église sera durable. Selon la police, ce genre de don peut se faire à un coût assez faible.

Encore, des conseils professionnels indépendants vous aideront à choisir les options les plus viables et bénéfiques dans votre situation personnelle.





# DEVRAIS-JE PARLER DE MES PLANS AVEC L'ARCHIDIOCÈSE DE SAINT-BONIFACE?

Pour quatre raisons principales, nous aimerions vraiment vous rencontrer et discuter de vos intentions lorsque vous consultez vos conseillers professionnels et vos bien-aimés ou après ces consultations :

- 1 Pour partager de l'information avec vous sur les plus grands besoins au sein de l'archidiocèse, de votre paroisse ou de l'école que vous aimeriez appuyer
- 2 Pour vous aider à revoir les termes de votre don planifié, afin de nous assurer de pouvoir les respecter
- 3 Pour vous remercier de façon appropriée de votre vivant si votre intention est de laisser un legs testamentaire
- 4 Pour vous fournir l'occasion d'être reconnu publiquement ou de demeurer anonyme

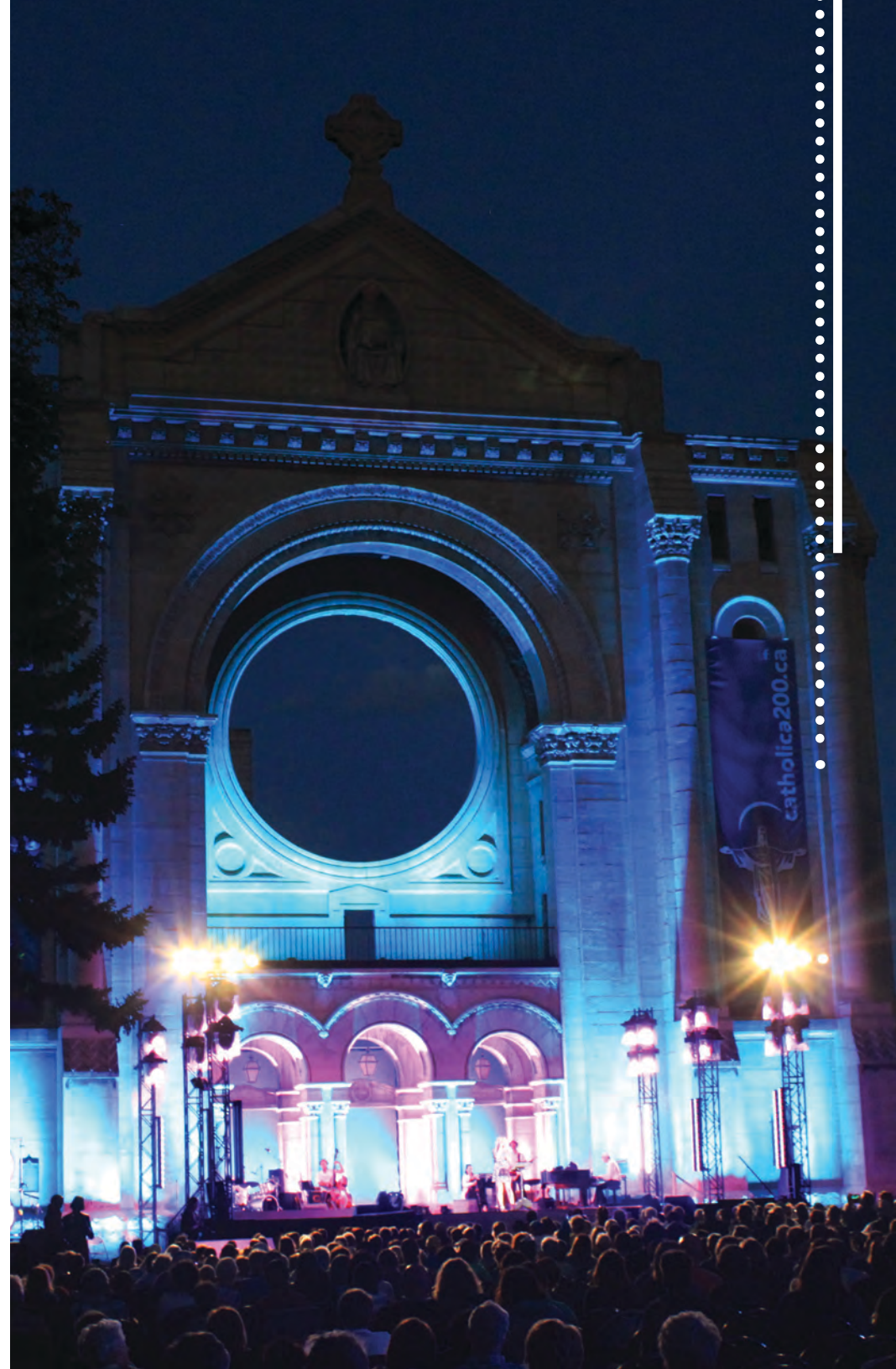
# OÙ PUIS-JE OBTENIR D'AUTRE INFORMATION?

Vous pouvez trouver des renseignements complémentaires dans le site Web de l'Archidiocèse de Saint-Boniface : [donner.archsaintboniface.ca](http://donner.archsaintboniface.ca)

Vous pouvez également contacter la personne chargée du développement à l'Archidiocèse de Saint-Boniface par courriel à [infodons@archsaintboniface.ca](mailto:infodons@archsaintboniface.ca) ou en appelant à la réception au 204-237-9851.

Archidiocèse de Saint-Boniface  
151, avenue de la Cathédrale  
Winnipeg (Manitoba) R2H 0H6

*Concert Megwetch pour l'humanité inspiré par  
les sept enseignements des Premières Nations, le 15 juillet 2018  
200<sup>e</sup> anniversaire de l'Église catholique romaine dans l'Ouest et le Nord du Canada  
Un nouvel élan pour construire, aujourd'hui et demain, sur les épaules de géants*





Archidiocèse de  
**Saint-Boniface**  
Archdiocese

